

FICHE D'INSCRIPTION

Stage : Instructeur fédéral

Date : Du lundi 24 au 29 août 2009

Lieu : Centre national de cyclotourisme - Aubusson d'Auvergne (63)

Nom : Prénom : né(e) le : .../.../.....

Adresse rue : Code postal :

Ville :

Téléphone : Courriel :

Pratique le cyclotourisme depuis : Profession :

Licence F.F.C.T. n° : (Joindre une copie)

Joindre une photocopie du carnet de suivi de formation de la partie Initiateur et Moniteur

Club d'appartenance : Président : (Nom)

Comité Départemental : Ligue

Stages antérieurs suivis	lieu	date	Directeur de stage

Expérience d'encadrement dans le milieu fédéral et / ou extérieur :

.....
.....
.....
.....
.....

La candidature ne deviendra effective qu'après l'étude de votre projet pédagogique.

Le dossier "projet pédagogique instructeur" vous parviendra courant mars.

Signature du candidat

Signature et avis motivé du délégué régional à la Formation

A retourner au siège fédéral avant le 15 juin 2009, joindre un chèque de 140 euros libellé au nom de la FFCT

INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Conditions d'admission

- ✓ être licencié à la FFCT,
- ✓ être volontaire et motivé,
- ✓ Posséder une expérience d'encadrement dans le milieu fédéral d'au moins 5 années,
- ✓ être âgé de 21 ans et plus et moniteur depuis 2 ans au moins,
- ✓ Maîtriser le contenu des différentes unités réalisées par la CNF

L'admission est décidée par la commission nationale de formation sur avis motivé du délégué régional et du président de ligue.

Fonctions

C'est avant tout un formateur : il encadre des stages de formation d'initiateurs ou de moniteurs.

Il participe activement aux travaux de la CNF ou d'autres commissions nationales.

C'est aussi un conseiller pédagogique auprès des structures internes ou externes.

Formation

La formation instructeur est animée par des instructeurs désignés par la commission nationale de formation.

Elle comprend :

- ✓ un stage théorique d'une durée de 70 heures sur une semaine
- ✓ un stage pratique qui se décompose en deux temps,
- ✓ Lors du stage théorique, mise en application sur le terrain des acquis des stages précédents au cours d'une sortie route et d'une sortie VTT.
- ✓ Après le stage théorique, dans un délai de 1 an mise en place et encadrement d'un stage organisé par la commission nationale de formation avec le parrainage d'un instructeur.

Qualification

Elle est délivrée pour trois ans par la commission nationale de formation lorsque l'instructeur stagiaire a satisfait aux conditions d'évaluation.

Celle-ci est renouvelée par la commission nationale de formation après contrôle des missions opérées dans cette fonction et sur production d'un bilan d'activité.